

649

18 avril 1978

Journée de l'Europe, 5 mai 1978, célébration annuelle

Département politique. Proposition du 5 avril 1978 (annexe)  
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du  
 14 avril 1978 (adhésion)

Conformément à la proposition, il est

d é c i d é :

1. Le Président de la Confédération prononcera une allocution radio télévisée, le 5 mai prochain, à l'occasion de la Journée de l'Europe;
2. Le Conseil fédéral adressera une lettre, dont le projet est annexé à la présente proposition, aux Gouvernements cantonaux pour leur recommander la pavoisement et l'organisation de manifestations appropriées;
3. Le drapeau du Conseil de l'Europe sera hissé le 5 mai sur le Palais fédéral (bâtiment ouest);
4. Dans toutes les localités où les cantons et les communes décideront de hisser le drapeau européen, il en sera fait de même sur les bâtiments de la Confédération. Ce sera notamment le cas à Berne, pour autant que les autorités de la ville décident de pavoiser;
5. Le département politique est chargé de préparer de la documentation sur le Conseil de l'Europe à l'intention des autorités et milieux intéressés; il veillera à assurer à la Journée de l'Europe une diffusion appropriée par la voie de la presse, de la radio et de la télévision.

## Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour exécution
- EDI 5 (GS, D+B) pour exécution
- JPD 3 pour connaissance
- EMD 4 " "
- FZD 7 " "
- EVD 5 " "
- VED 5 " "
- BK 3 (Hb, Br, Sa) pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*St. Müller*

Dodis



Finlande qui reste venue à l'écart ainsi que les Etats  
européens qui pour est toutefois un aspect  
bres de plein droit à l'Organisation.

L'action du Conseil de l'Europe ne cesse de grandir à  
domaines. A ce jour, une centaine de conventions et accords  
été soumise sous son égide. La Suisse vient tout récemment  
sa signature à la dernière. La Convention de 1958, qui a permis  
à l'obtention à l'étranger d'informations et de preuves en matière  
administrative. Il reste toutefois que près de la moitié des Con-  
ventions sont à la disposition de la Suisse.

0.121.221 - MLA/ld

3003 Berne, le 5 avril 1976

DistribuéeAu Conseil fédéral

Journée de l'Europe

5 mai 1978

Le Conseil fédéral en donnant suite à la résolution du Comité des  
Ministres du Conseil de l'Europe de 1964, a décidé en mars 1965  
de s'associer à la célébration chaque année de la Journée de  
l'Europe. Une nouvelle résolution adoptée à Strasbourg en novembre  
1976 émettant diverses propositions tend à renforcer l'impact de  
cette journée auprès des populations des Etats membres.

Cette commémoration qui est devenue une manifestation quasi tra-  
ditionnelle chez nous, fournit l'occasion avec un succès grandis-  
sant, de réaffirmer notre solidarité envers les Etats membres du  
Conseil de l'Europe et de rappeler, surtout à l'intention des  
jeunes générations, l'oeuvre et l'effort de coopération interna-  
tionale accomplis à Strasbourg.

Il convient de relever à cet égard, le rôle très positif pris par  
les organisations non-gouvernementales et en particulier par le  
Comité suisse pour la Journée de l'Europe qui adresse son appel,  
selon une tradition bien établie, aux villes et communes de Suisse.  
Cette année le slogan lancé par le Comité suisse a pour thème :  
"L'Europe c'est toi : que fais-tu pour l'Europe?". Il s'agit d'un  
rappel au citoyen de la part qu'il lui incombe de prendre à  
l'édification européenne.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de l'Europe a connu un  
élargissement vers l'Europe du sud puisqu'il a accueilli en son  
sein l'Espagne comme vingtième Etat membre. Le nombre de ses mem-  
bres a ainsi doublé depuis sa fondation. La configuration de  
l'Europe historique et démocratique sous l'emblème du Conseil de  
l'Europe est maintenant quasi achevée. Il n'y manque plus que la

- 2 -

Finlande qui reste tenue à l'écart ainsi que quelques petits Etats européens qui pourraient toutefois un jour aspirer à devenir membres de plein droit de l'Organisation.

L'action du Conseil de l'Europe ne cesse de s'étendre à tous les domaines. A ce jour, une centaine de conventions et accords ont été conclus sous son égide. La Suisse vient tout juste d'apposer sa signature à la dernière née, La Convention no 100, qui a trait à l'obtention à l'étranger d'informations et de preuves en matière administrative. Il reste toutefois que près de la moitié des Conventions ouvertes à la ratification n'ont pas encore été ratifiées par la Suisse.

Au moyen des instruments institués pour la sauvegarde des libertés fondamentales et des droits politiques, économiques et sociaux, l'oeuvre principale du Conseil de l'Europe se poursuit : La Convention européenne des Droits de l'homme qui va fêter en 1978 sa 25e année d'existence et son pendant la Charte sociale européenne. Signée par la Suisse il y aura deux ans le 6 mai prochain, elle a été maintenant soumise, en vue de sa ratification, à la procédure de consultation auprès des cantons, partis politiques et organisations compétentes.

En ce quinzième anniversaire de l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe, le Conseil fédéral tiendra à s'associer, comme il l'a fait les années précédentes, à la célébration de la Journée de l'Europe, le 5 mai. Comme à l'accoutumée, une lettre sera adressée aux gouvernements cantonaux pour les inviter à soutenir les efforts entrepris pour commémorer dignement cette journée. Une allocution de circonstance sera prononcée par le Président de la Confédération qui témoignera de l'attachement de notre pays aux idéaux européens.

Vu ce qui précède et, compte tenu du fait que les dispositions ci-après n'ont aucune implication financière, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Président de la Confédération prononcera une allocution radio-télévisée, le 5 mai prochain, à l'occasion de la Journée de l'Europe;
2. Le Conseil fédéral adressera une lettre, dont le projet est annexé à la présente proposition, aux Gouvernements cantonaux pour leur recommander le pavoisement et l'organisation de manifestations appropriées;
3. Le drapeau du Conseil de l'Europe sera hissé le 5 mai sur le Palais fédéral (bâtiment ouest);

./.

- 3 -

4. Dans toutes les localités où les cantons et les communes décideront de hisser le drapeau européen, il en sera fait de même sur les bâtiments de la Confédération. Ce sera notamment le cas à Berne, pour autant que les autorités de la ville décident de pavoiser;
5. Le Département politique est chargé de préparer de la documentation sur le Conseil de l'Europe à l'intention des autorités et milieux intéressés; il veillera à assurer à la Journée de l'Europe une diffusion appropriée par la voie de la presse, de la radio et de la télévision.

Getreue, liebe Eidgenossen, DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Pierre Aubert

Annexe : projet d'une lettre aux Gouvernements cantonaux (allemand, français et italien)

Extrait du procès-verbal :

- à la Chancellerie fédérale, pour exécution (expédition de la lettre aux cantons)
- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution
- au Département de l'intérieur, en 5 exemplaires (Direction des constructions fédérales, pour le pavoisement)
- à tous les autres Département, pour information.

Am 5. Mai wird der Bundespräsident in einer von Radio und Fernsehen ausgestrahlten Ansprache zum Ausdruck bringen, dass sich unser Land weiterhin zu den Idealen Europas bekennt. Wir würden es begrüßen, wenn die Behörden der Kantone und Gemeinden wie in den Vorjahren bei der Feier des Europatages mitwirken wollten. Es wäre wünschenswert, wenn die an die zuständigen Behörden am 5. Mai mit den Farben Europas beflagen und die Jugend und Schulkinder an den vorgesehenen Veranstaltungen teilnehmen lassen könnten.

Kantonsregierungen

Indem wir Euch zum Voraus für die uns gewährte Unterstützung danken, benützen wir auch diesen Anlass, um Euch, getreue, liebe Eidgenossen, samt uns dem Nachschutze Gottes zu empfehlen.

Getreue, liebe Eidgenossen,

Wie in früheren Jahren wird der Bundesrat auch am kommenden 5. Mai den Europatag feiern. Dieses Datum markiert den 29. Jahrestag der Unterzeichnung der Satzung des Europarates durch die zehn Gründerstaaten. Nach dem in den beiden letzten Jahren erfolgten Beitritt Portugals und Spaniens zählt die Strassburger Organisation heute 20 Mitgliedstaaten, und Europa ist um zwei Demokratien reicher geworden.

Der Europarat, dem die Schweiz am kommenden 6. Mai seit 15 Jahren angehört, hat sich zum Ziel gesetzt, eine stets engere Bindung zwischen den demokratischen Staaten unseres Kontinents zu verwirklichen. Seine Bestrebungen gehen denn auch dahin, eine Atmosphäre gegenseitigen Vertrauens und einen Rahmen für eine immer engere zwischenstaatliche Zusammenarbeit in allen Bereichen gemeinsamen Interessens zu schaffen.

Der Aufruf, der dieses Jahr vom Schweizerischen Komitee für den Europatag erlassen wird, steht unter dem Motto: "Was tust Du für Europa?". Jeder Einzelne soll dadurch aufgefordert werden, seinen besonderen Beitrag an den Aufbau Europas zu leisten und damit das Bewusstsein der Zusammengehörigkeit zwischen den Bürgern der Mitgliedstaaten zu stärken.

Der Europatag fällt dieses Jahr mit dem 25. Jahrestag des Inkrafttretens der Europäischen Menschenrechtskonvention zusammen, welche die Schweiz im Jahre 1974 ratifiziert hat. Die Prinzipien, nach welchen sie sich ausrichtet, sind in der universellen Menschenrechtserklärung enthalten, die ihrerseits vor bald dreissig Jahren proklamiert wurde. Die Europäische Menschenrechtskonvention und ihr Gegenstück auf sozialer Ebene, die Sozialcharta, bilden die Eckpfeiler europäischen Gedankenguts, das der Respektierung der Grundfreiheiten sowie der politischen, wirtschaftlichen und sozialen Rechte verpflichtet ist. Die Schweiz hat die Sozialcharta 1976 unterzeichnet und ein Vernehmlassungsverfahren im Hinblick auf ihre Ratifikation eröffnet. Die Zusammenarbeit im Europarat kann ferner dazu beitragen, in Bereichen wie der Rechtsangleichung, der regionalen Zusammenarbeit, dem Umweltschutz und der Bekämpfung des Terrorismus Fortschritte zu erzielen.

- 2 -

Am 5. Mai wird der Bundespräsident in einer von Radio und Fernsehen ausgestrahlten Ansprache zum Ausdruck bringen, dass sich unser Land weiterhin zu den Idealen Europas bekennt. Wir würden es begrüßen, wenn die Behörden der Kantone und Gemeinden wie in den Vorjahren bei der Feier des Europatages mitwirken wollten. Es wäre wünschenswert, wenn die zuständigen Behörden am 5. Mai mit den Farben Europas beflaggen und die Jugend und Schulkinder an den vorgesehenen Veranstaltungen teilnehmen lassen könnten.

Indem wir Euch zum voraus für die uns gewährte Unterstützung danken, benützen wir auch diesen Anlass, um Euch, getreue, liebe Eidgenossen, samt uns dem Machtschutz Gottes zu empfehlen.

Bern, den 18. April 1978

IM NAMEN DES SCHWEIZ. BUNDESRATES

Der Bundespräsident

Der Bundeskanzler

L'appel lancé cette année par le Comité suisse pour la Journée de l'Europe est placé sous le thème "L'Europe c'est toi : que fais-tu pour l'Europe ?". Cette initiative se propose de rappeler à l'attention de chaque citoyen sa part à la construction de l'édifice européen et de susciter une meilleure conscience en vue du resserrement des liens entre les citoyens de tous les Etats membres.

La Journée de l'Europe coïncidera cette année avec le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme que la Suisse a ratifiée en 1974. S'inspirant des principes contenus dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui a été promulguée il y aura trente ans cette année, la Convention européenne avec son pendant, la Charte sociale européenne - la Suisse en est signataire depuis 1976 et vient d'ouvrir une procédure de consultation en vue de sa ratification - constituent la pierre angulaire des idéaux européens au travers de la sauvegarde des libertés fondamentales, des droits politiques, économiques et sociaux. La coopération intergouvernementale qui se réalise au sein du Conseil de l'Europe permet en outre d'œuvrer pour l'harmonisation du droit, la collaboration régionale, la protection de l'environnement et la lutte contre le terrorisme.

Le 5 mai, le Président de la Confédération témoignera à nouveau de l'attachement de notre pays aux idéaux européens en prononçant une allocution radiotélévisée.

Vous serions reconnaissants aux autorités cantonales et communales qui, comme par le passé, voudront bien prêter leur concours à la célébration de la Journée de l'Europe. A cet effet, il serait souhaitable que les autorités compétentes pavillent le 5 mai aux couleurs de l'Europe et associent la jeunesse et les enfants des écoles aux manifestations qu'elles pourraient organiser.

aux

Gouvernements cantonaux

En vous remerciant par avance, nous vous prêterons en l'espèce, nous saisissons cette occasion, fidèles et chers Confédérés, nous nous adressons à la protection divine.

Fidèles et chers Confédérés,

Comme il est maintenant de tradition, le Conseil fédéral célébrera le 5 mai prochain la Journée de l'Europe. Cette date marque la commémoration de la signature par les dix Etats fondateurs, il y aura vingt-neuf ans, du statut instituant le Conseil de l'Europe. Aujourd'hui le Conseil de l'Europe réunit vingt pays depuis que le Portugal et l'Espagne sont venus s'ajouter aux autres démocraties du continent.

Cette Institution à laquelle la Suisse a adhéré il y aura 15 ans le 6 mai prochain, tend à réaliser une union de plus en plus étroite entre les Etats démocratiques de notre continent. Les efforts entrepris à Strasbourg visent à renforcer une atmosphère de compréhension et de confiance mutuelle dans les domaines où la collaboration intergouvernementale répond à un intérêt commun.

L'appel lancé cette année par le Comité suisse pour la Journée de l'Europe est placé sous le thème "l'Europe c'est toi : que fais-tu pour l'Europe ?". Cette initiative se propose de rappeler à l'attention de chaque citoyen sa part à la construction de l'édifice européen et de susciter une meilleure conscience en vue du resserrement des liens entre les citoyens de tous les Etats membres.

La Journée de l'Europe coïncidera cette année avec le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme que la Suisse a ratifiée en 1974. S'inspirant des principes contenus dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui a été promulguée il y aura trente ans cette année, la Convention européenne avec son pendant, la Charte sociale européenne - la Suisse en est signataire depuis 1976 et vient d'ouvrir une procédure de consultation en vue de sa ratification - constituent la pierre angulaire des idéaux européens au travers de la sauvegarde des libertés fondamentales, des droits politiques, économiques et sociaux. La coopération intergouvernementale qui se réalise au sein du Conseil de l'Europe permet en outre d'oeuvrer pour l'harmonisation du droit, la collaboration régionale, la protection de l'environnement et la lutte contre le terrorisme.

Le 5 mai, le Président de la Confédération témoignera à nouveau de l'attachement de notre pays aux idéaux européens en prononçant une allocution radiotélévisée.

- 2 -

Nous serions reconnaissants aux autorités cantonales et communales qui, comme par le passé, voudront bien prêter leur concours à la célébration de la Journée de l'Europe. A cet effet, il serait souhaitable que les autorités compétentes pavoisent le 5 mai aux couleurs de l'Europe et associent la jeunesse et les enfants des écoles aux manifestations qu'elles pourraient organiser.

En vous remerciant par avance de l'appui que vous nous prêterez en l'espèce, nous saisissons cette occasion, fidèles et chers Confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Berne, le 18 avril 1978

AU NOM DU CONSEIL FEDERAL SUISSE  
Le Président de la Confédération

Le Chancelier de la Confédération

L'appelle lancé par le Comité suisse pour la Journée de l'Europe est centré sur le thème "L'Europe sei tu: Cosa fai tu per l'Europa?". Questa iniziativa ha per scopo di ricordare ad ogni cittadino la partecipazione alla costruzione dell'edificio europeo e di suscitare una migliore coscienza allo scopo di restringere i legami che uniscono i cittadini di vari gli Stati membri del Consiglio d'Europa.

La Giornata dell'Europa quest'anno coinciderà con il 25<sup>mo</sup> anniversario dell'entrata in vigore della Convenzione europea dei diritti dell'uomo ratificata dalla Svizzera nel novembre 1974. Riferendosi ai principi compresi nella Dichiarazione universale dei diritti dell'uomo che sono stati promulgati 30 anni or sono, la Convenzione Europea e il suo complemento sociale, la Carta sociale europea - che la Svizzera ha firmata nel 1975 aprendo con ciò una procedura di consultazione allo scopo della sua ratificazione - costituiscono la pietra angolare degli ideali europei mediante la salvaguardia della libertà fondamentale e dei diritti politici, economici e sociali. La cooperazione intergovernamentale che si realizza nell'ambito del Consiglio d'Europa deve anche permettere di lavorare per l'armonizzazione del diritto, la collaborazione regionale, la protezione dell'ambiente ovvero la lotta contro il terrorismo. Il 5 maggio, il Presidente della Confederazione testimonierà di nuovo l'interesse del nostro paese agli ideali europei, pronunciando un'allocuzione alla radio ed alla televisione.



- 3 -

Saranno riconoscimenti alle autorità cantonali e comunali se, come nel passato, apporteranno il loro concorso alla celebrazione della Giornata dell'Europa paveseando, il 5 maggio, coi colori dell'Europa e associando la gioventù e gli scolari alle manifestazioni che potrebbero organizzare.

Ringraziamo in anticipo per la vostra collaborazione e cogliamo l'occasione, cari e fedeli Confederati, per raccomandarvi unisciatevi a noi alla protezione divina.  
Governi cantonali

Cari e fedeli Confederati,

Come è oramai di tradizione, il Consiglio federale celebrerà il 5 maggio la Giornata dell'Europa. Questa giornata marca la commemorazione della firma, 29 anni orsonno, per gli 10 Stati fondatori dello statuto che istituisce il Consiglio d'Europa. Oggi l'Organizzazione di Strasburgo raggruppa 20 Stati membri da quando il Portogallo e la Spagna ci sono uniti alle altre democrazie del continente.

Questa Istituzione alla quale la Svizzera è diventata membro saranno 15 anni il 6 maggio prossimo, cerca di realizzare un'unione sempre più stretta fra gli Stati democratici del nostro continente. Gli sforzi che si compiono a Strasburgo tendono a creare fra gli Europei un'atmosfera di comprensione mutua in tutti i settori dove la collaborazione intergovernamentale risponde ad un interesse comune.

L'appelle lanciato quest'anno dal Comitato svizzero per la Giornata dell'Europa è centrato sul tema "L'Europa sei tu : Cosa fai tu per l'Europa?". Questa iniziativa ha per scopo di ricordare ad ogni cittadino la partecipazione alla costruzione dell'edificio europeo e di suscitare una migliore coscienza allo scopo di restringere i legami che uniscono i cittadini di tutti gli Stati membri del Consiglio d'Europa.

La Giornata dell'Europa quest'anno coinciderà con il 25<sup>mo</sup> anniversario dell'entrata in vigore della Convenzione europea dei diritti dell'uomo ratificata dalla Svizzera nel novembre 1974. Riferendosi ai principi compresi nella Dichiarazione universale dei diritti dell'uomo che sono stati promulgati 30 anni or sono, la Convenzione Europea e il suo complemento sociale, la Carta sociale europea - che la Svizzera a firmata nel 1976 aprendo con ciò una procedura di consultazione allo scopo della sua ratificazione - costituiscono la pietra angolare degli ideali europei mediante la salvaguardia della libertà fondamentale e dei diritti politici, economici e sociali. La cooperazione intergovernamentale che si realizza nell'ambito del Consiglio d'Europa deve anche permettere di lavorare per l'armonizzazione del diritto, la collaborazione regionale, la protezione dell'ambiente ovvero la lotta contra il terrorismo. Il 5 maggio, il Presidente della Confederazione testimonierà di nuovo l'interesse del nostro paese agli ideali europei, pronunciando un'allocuzione alla radio ed alla televisione.

./.

650

Saremmo riconoscenti alle autorità cantonali e comunali se, come nel passato, apporteranno il loro concorso alla celebrazione della Giornata dell'Europa pavesando, il 5 maggio, coi colori dell'Europa e associando la gioventù e gli scolari alle manifestazioni che potrebbero organizzare.

Ringraziamo in anticipo per la vostra collaborazione e cogliamo l'occasione, cari e fedeli Confederati, per raccomandarvi unitamente a noi alla protezione divina.

Approbation de la loi genevoise sur la procédure en matière de  
Berna, 18 aprile 1978 de bruit

Département des t... IN NOME DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO  
Département de l'int... Il Presidente della Confederazione  
Département de justice et police... Rapport du 17 avril 1978  
(admis...)

*Richard*

Conformément à la proposition Il Cancelliere della Confederazione

*Müller*

La loi genevoise du 23 février 1978 sur la procédure en matière de zones de sécurité et de bruit, conformément à l'article 44 bis de la loi fédérale sur la navigation aérienne, est approuvée (voir annexe)

Communication:  
Au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par la Chancellerie fédérale

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):  
- VED 8 (GS, L+A) pour exécution avec les actes en retour  
- ELL 5 (GS, AFU) pour connaissance  
- JPD 5 (GS, JA) pour connaissance

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,  
*S. Müller*